

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Vincennes, le 06 juillet 2026

# Bilan de l'activité de police de l'OFB en 2025 : une action qui protège la ressource en eau et régule les usages de la nature

En 2025, l'Office français de la biodiversité (OFB) a consolidé son action de police environnementale avec **154 344 contrôles** réalisés sur l'ensemble du territoire. Inscrit dans le cadre interministériel de la stratégie nationale de contrôles (SNCPEN), ce bilan annuel met en évidence un réinvestissement notable sur la police des milieux aquatiques, une augmentation des procédures judiciaires et administratives, ainsi qu'une focalisation sur les atteintes environnementales complexes.

## Une présence renforcée sur le territoire

Après une baisse conjoncturelle de l'activité en 2024, l'année 2025 marque un rattrapage de la trajectoire de la politique de contrôles de l'établissement. Les inspecteurs de l'environnement de l'OFB ont mené **154 344 contrôles administratifs**, en hausse de **13,7 %** sur un an. Lorsque ces contrôles révèlent des atteintes à l'environnement, les services de l'OFB appliquent la politique du préfet et du procureur en transmettant des rapports (+29%) ou en saisissant l'autorité judiciaire (**11 733 procédures**, + **14,3 %**).

## Les interventions de l'OFB se sont concentrées sur les grandes priorités écologiques de l'année :

- **La protection de la ressource en eau** : Dans un contexte hydrologique défavorable et à la demande des préfets, l'OFB a augmenté de 56 % ses contrôles liés à la gestion quantitative de l'eau, afin d'en assurer un partage équitable. L'OFB a organisé une opération nationale de lutte contre la détention et l'utilisation de pesticides interdits, aboutissant à d'importantes saisies chez des particuliers.
- **Les usages de la nature** : Devant la hausse de la fréquentation de la nature, l'OFB a reconduit son opération de contrôle dans les espaces les plus fragiles, qui a permis de contrôler et de sensibiliser plus de 17 000 personnes au respect des règles de protection de la nature. La police de la chasse et de la pêche représente respectivement 50% et 20% des procès-verbaux dressés par les agents.
- **La gestion des crises sanitaires** : Face aux crises sanitaires ayant affecté la faune sauvage et pour limiter les risques de transmission à l'homme et aux animaux d'élevage, le temps consacré par les équipes au respect de la réglementation sanitaire a augmenté de 38 %.

## Des procédures proportionnées, ciblant majoritairement les particuliers

L'action de contrôle cible principalement **les usagers de la nature à titre particulier, qui représentent 62 % des mis en cause dans les procédures judiciaires ouvertes en 2025**. Ces procédures impliquant des particuliers concernaient notamment le respect de la réglementation applicable dans les espaces protégés (opération AIRPRO), la pratique de la chasse (opération annuelle sécurité à la chasse) ou la détention de produits phytopharmaceutiques interdits (opération Flamenco). Les procédures concernent ensuite les agriculteurs (15%) et les entreprises (11%), puis les collectivités, les sylviculteurs, les pêcheurs professionnels et les acteurs indéterminés, dans des proportions bien moindres.

Les suites judiciaires sont proportionnées : **la moitié des procédures judiciaires correspond à des amendes forfaitaires** (5 317 procédures, 45%). Ces sanctions rapides concernent des infractions liées à la chasse, à la pêche ou à la protection des espaces naturels. **Les atteintes les plus graves font l'objet d'enquêtes**

**conduites sous l'autorité des parquets**, qui ont directement saisi l'OFB de 1308 dossiers. Ces enquêtes judiciaires portaient par exemple sur des dossiers d'atteintes aux espèces et leurs habitats protégés (427 dossiers), d'utilisation de produits pharmaceutiques (376 dossiers) aussi sur la protection des milieux aquatiques et des cours d'eau (189 dossiers). Pour répondre à la demande de l'autorité judiciaire, les services de l'OFB peuvent désormais compter sur les officiers judiciaires de l'environnement, déployés en 2025 pour traiter des problématiques complexes.

### Un dialogue privilégié et des interventions maîtrisées

Les chiffres de 2025 confirment que les missions de contrôle se déroulent dans un climat apaisé. **Les 132 cas de tensions signalés sur l'année n'ont impliqué que 225 usagers, soit seulement 0,15 % des personnes contrôlées.** Face à ces rares situations conflictuelles, le professionnalisme des agents prime : près de 50 % des incidents ont été résolus par la seule communication, et l'arme de service n'a été sortie de son étui qu'à 7 reprises, toujours face à des individus armés et menaçants, notamment dans le cadre d'opérations de lutte contre le braconnage Outre-mer. Les agents n'ont en revanche jamais eu à faire usage de leur arme en 2025.

### Tableau de synthèse – Bilan 2025

Thématique	Indicateur	Chiffre 2025	Évolution / Détail
Activité globale	Total des contrôles (police administrative)	154 344	+13,7 % par rapport à 2024.
Police administrative	Rapports détaillant des non-conformités	616	+29,1%
Police administrative	Avis rendus à l'administration pour accompagner des projets	6 810	+6,6% (principalement pour des projets à impact sur l'eau et les milieux aquatiques)
Police judiciaire	Total des procédures ouvertes	11 733	+14,3 %
Police judiciaire	Amendes forfaitaires	5 317	+20 %
Police judiciaire	Enquêtes judiciaires (faits graves)	6 416	+10 %, dont 1308 sur saisine directe de l'autorité judiciaire
Profils des mis en cause	Particuliers / Usagers / Gestionnaires	62 %	Principale cible des enquêtes judiciaires.
Profils des mis en cause	Professionnels agricoles	15 %	Part minoritaire dans les enquêtes.
Urgences écologiques	Contrôles liés à la sécheresse	5 000	+56 % d'augmentation des contrôles.
Urgences écologiques	Saisie de pesticides interdits	3 000 L	Équivalent à 10 millions de m <sup>2</sup> de surface traités.
Climat des contrôles	Usagers impliqués dans un incident	225 personnes	Représente 0,15 % des usagers contrôlés.
Climat des contrôles	Résolution par la communication	~ 50 %	Désamorçage par le dialogue et le positionnement.

*Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.*

*Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.*

## **Contact Presse**

Lisa Boukraa 06 67 93 05 13

[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr)

### **Office français de la biodiversité**

Site de Vincennes  
« Le Nadar », hall C  
5 square Félix Nadar  
94300 Vincennes  
[www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)